

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 2021-01 EN MATIÈRE DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

AVIS PUBLIC est donné que le conseil de la Ville de Beauharnois a adopté, à sa séance extraordinaire du 23 mars 2021, le *Règlement 2021-01 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires*;

QUE ce règlement a pour but, notamment, de définir les règles de délégation du pouvoir de dépenser, d'embaucher et de nommer des fonctionnaires et employés municipaux ainsi que les règles de contrôle et de suivi budgétaires que doivent suivre les employés et fonctionnaires municipaux;

QUE ce règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis publié par la greffière;

QUE ce règlement est disponible pour consultation à l'Hôtel-de-Ville situé au 660, rue Ellice à Beauharnois, pendant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 12 h.

Fait à Beauharnois et publié le même jour sur le site Internet de la Ville, ce 24 mars 2021.



Crystel Poirier
Greffière par intérim